

Département de la Manche
Mairie
50200 NICORPS

Tél : 02.33.19.15.46
mairienicorps@orange.fr

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Art. L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de Nicorps se réunira le :

JEUDI 28 JUILLET 2022

A 20 H 30

à la Mairie

Ordre du jour

- 1- Désignation du secrétaire de séance,
- 2- Approbation du procès-verbal du 02 juin 2022,
- 3- Lotissement la Forge II SDEM50 desserte en électricité / Proposition maîtrise d'ouvrage,
- 4- Travaux de voirie à la Moinerie / Plan de financement,
- 5- Réalisation de l'Avant-Projet-Sommaire voirie à la Moinerie / Contrat d'heures,
- 6- Nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 / Adoption,
- 7- Tarifs restauration scolaire de coutances / Actualisation,
- 8- Transports scolaires assurés par la Région / Information,
- 9- École RPI Courcy-Nicorps-Saussey / Fréquentation scolaires par niveau année 2022-2023,
- 10- Aide à domicile ADMR / Information,
- 11- Questions diverses
 - Projet 2023 voyage à Paris RPI Courcy,
 - Abandon de la CMB de la création d'un service d'ingénierie de projet pour les communes

Fait à Nicorps, le 21 juillet 2022
Le Maire, Yves LEMOUTON

